

21 juin 1988, Québec

Conférence de presse en réaction aux résultats des élections partielles

Le Modérateur (M. Descôteaux): Question, Michel Saint-Louis.

M. Saint-Louis: Je vais attendre.

Une voix: On n'a pas de question.

Le Modérateur (M. Descôteaux): M. Normand.

M. Girard: Je vais la poser, la première question. M. Bourassa, vous aviez l'air radieux, en Chambre, cet après-midi, mais on ne vous a pas donné l'occasion de pavoiser. Vous ne trouvez pas cela un peu bizarre?

M. Bourassa: Non, bien, je veux dire que c'est évident que j'étais heureux des résultats. C'est une très bonne nouvelle pour le Parti libéral du Québec et pour moi personnellement, de gagner les deux comtés. Mais, quand même, c'est peut-être un coup un peu dur pour ma modestie personnelle, mais on va passer à travers.

Une voix: Ha ! ha !

Le Modérateur (M. Descôteaux): Michel Saint-Louis.

M. Saint-Louis: M. Bourassa, vous êtes un peu aidé pour avoir ce dur coup-là. Combien y a-t-il d'attachés politiques, de membres de cabinet qui ont travaillé dans les deux comtés pour ces élections partielles?

M. Bourassa: Bon, probablement beaucoup moins qu'au congrès de leadership du P.Q.

M. Saint-Louis: Est-ce que vous pouvez nous dire si les salaires et les dépenses de ces attachés politiques, un de vos attachés de presse, pas comptabilisés dans les dépenses électorales de votre ...

M. Bourassa: Tout cela, comme vous le savez, tout cela est examiné par le Directeur général des élections. Je crois que ce n'est pas nouveau qu'à l'occasion d'élections partielles – il y en a eu une trentaine depuis 1976 qui se sont toutes conclues par des victoires du Parti libéral et des victoires morales, évidemment, du Parti québécois et des défaites triomphales, je ne sais pas comment appeler cela – ce n'est pas nouveau qu'à l'occasion il y ait du personnel politique qui participe à ces élections partielles. Mais, toutes les élections, comme vous le savez, sont scrutées à la loupe, dans l'application des règlements, par le Directeur général des élections et ses collaborateurs. Alors, ce sont eux qui font rapport à savoir si la loi a été ou n'a pas été respectée.

Une voix: Et vous l'avez respectée.

M. Bourassa: Moi, je comprends votre question parce que j'avais déjà soulevé le cas pour le congrès au leadership du Parti québécois. Mais, à ce moment-là, c'était pour des fins strictement partisans, des ambitions personnelles. Ce n'était pas pour l'application de la démocratie. Alors, là, j'avais soulevé..., j'avais dit: Écoutez, il s'agit d'ambitions personnelles et des fonds publics servent aux ambitions personnelles. À ce titre là, ce qu'on a fait, en 1985, dans le comté de Bertrand, alors qu'on a nommé un ministre expressément pour l'élection dans le comté de Bertrand, profitant de mon absence comme chef de parti et à l'encontre de la tradition politique au Québec, à ce moment-là, cela aussi devient vulnérable, exemple, M. Harrison, ceux de M. Côté ou Jean-François Normand, sont

Le Modérateur (M. Descôteaux): Denis Lessard.

M. Bourassa: Est ce que je réponde à votre question, monsieur?

M. Lessard: Mais M. Côté, si on parle d'élection au ... de Saint-Jacques de l'élection de M. Bouchard?

M. Bourassa: Bien, moi, je trouve que c'est une nouvelle positive pour le nationalisme canadien. Je n'interviens pas au niveau partisan. Vous savez que le parti libéral du Québec s'abstient d'intervenir au niveau fédéral, au niveau du parti. On m'avait demandé mes commentaires sur la décision de M. Bouchard d'accepter de faire de la politique fédérale. Je l'ai connu à l'occasion du Sommet francophone. J'avais constaté qu'il était très efficace. Tout en défendant les intérêts du Canada, il tenait compte des intérêts du Québec. Alors, pour le Québec, cela fait un interlocuteur très valable au fédéral. Je ne veux pas commenter davantage, je ne veux pas intervenir dans les luttes fédérales. Je suis obligé de constater que c'est une nouvelle positive pour le fédéralisme canadien comme tel d'avoir des gens comme M. Bouchard qui acceptent d'œuvrer sur la scène fédérale.

M. Lessard: Il semble y avoir deux écoles de pensées à l'intérieur des libéraux provinciaux et des gens comme M. Marc-Yvan Côté et M. Gratton qui, eux, n'aiment pas tellement ces appuis des libéraux provinciaux aux libéraux fédéraux. Ils ne veulent pas qu'une élection générale se reproduise. Ils sont en mauvaise position avec M. Garneau, par exemple, qui...

M. Bourassa: Mais il n'a jamais été question que cela se reproduise à l'élection fédérale. C'est une élection partielle où un homme de valeur décide de se présenter et a des bonnes chances de constituer un interlocuteur très valable et, je l'espère, efficace dans la solution de dossiers entre le Québec et le gouvernement fédéral. Ce qui m'a uniquement et purement guidé, c'est l'intérêt du Québec. Je l'ai dit. Mais il n'est pas question d'intervenir sur le plan partisan. J'interviens d'une façon ponctuelle, à l'occasion de certains événements, en fonction des intérêts du Québec. Je suis intervenu en faveur de M. Turner, étant donné que l'accord du lac Meech était en cause et que c'est dans l'intérêt du Québec que l'accord du lac Meech soit ratifié. Je suis intervenu assez discrètement finalement en répondant à vos questions quand on avait annoncé la décision de M. Bouchard de se présenter à l'élection partielle. J'avais dit que, de fait, c'était un candidat très valable. Mais je n'ai pas fait de déclaration partisane et je n'ai pas l'intention d'en faire.

Une voix: Normand Delisle.

M. Saint-Louis: Et comme l'accord sur le libre-échange risque d'être au cœur de la prochaine élection fédérale au pays, M. Bourassa, vous qui favorisez cet accord, allez-vous intervenir?

M. Bourassa: Là-dessus, je crois que j'avais répondu, M. Saint-Louis. C'est peut-être un peu subtil mais dans le cas du lac Meech...

M. Saint-Louis: Mais je vous parle de libre-échange.

M. Bourassa: Non, non. Vous allez me suivre. Dans le cas du lac Meech, nos adversaires politiques sont opposés à l'accord du lac Meech. Donc, à ce moment, il y avait un risque d'un successeur, purement hypothétiquement, qui aurait été opposé à l'accord du lac Meech. Donc, on se trouvait à impliquer et à appuyer nos adversaires sur la scène provinciale alors que dans le cas du libre-échange l'Opposition officielle est d'accord avec le gouvernement. Alors, il ne s'implique pas dans la lutte provinciale. Mais dans le cas du lac Meech, il se serait impliqué. Vous me suivez?

M. Descôteau M. Normand Delisle, s'il vous plaît.

M. Delisle: Hier soir on a fait entendre deux de vos anciens collaborateurs, M. Rémy Bujold et M. Raymond Garneau être assez amers à l'endroit de l'attitude du Parti libéral provincial dans l'élection de Lac-Saint-Jean. Ne craignez-vous pas, comment dire, un « backlash » de ce phénomène lors de la prochaine élection provinciale où les libéraux fédéraux pourraient tenter de vous remettre la monnaie de la pièce?

M. Bourassa: Non, je vous dis: Il faut faire une distinction entre des élections générales où d'un côté comme de l'autre il interviendrait officiellement, de façon systématique, et une élection partielle où on admet une vérité fataliste, reconnue par les adversaires de M. Bouchard lui-même, qu'il va faire une contribution importante au niveau fédéral qu'il accepte. Moi je trouve que c'est important que des gens de valeur acceptent de faire de la politique. Il est important que des gens de valeur acceptent également de faire de la politique au fédéral et qu'ils viennent du Québec et qu'ils comprennent bien les problèmes du Québec pour que des solutions pertinentes soient apportées au fédéral. C'est simplement une question de tenir compte de l'intérêt général. C'est tout. Ce n'est pas une lutte partisane.

M. Descôteaux: M. Samson.

M. Samson. Oui, on est peut-être encore un peu trop subtile. M. Bouchard a expliqué votre appui en disant que vous n'endossiez pas sa candidature personnelle, mais plutôt la vision du Canada que son parti met de l'avant et qu'il croyait que le consensus qu'on a vu dans Lac-Saint-Jean aurait une portée plus large aux élections générales. Êtes-vous prêt à donner cette portée plus large que M. Bouchard croyait voir.

M. Bourassa: Je n'ai pas fait l'exégèse encore de tous les commentaires qui ont été faits hier. Non. Il y a un tintamarre politique qui suit normalement des élections comme celles-là qui ont été largement suivies au niveau québécois, au niveau national. Je ne suis pas pour commenter hors contexte des déclarations qui ont été faites. Je vous donne simplement les raisons moi qui m'ont justifié d'exprimer une opinion sur la valeur d'un candidat. Mais ceci n'implique d'aucune façon une intervention partisane au niveau des prochaines élections.

M. Samson: Ces mêmes raisons demeureront valables aux élections générales?

M. Bourassa: Je veux dire dans le cas de l'élection partielle, comme vous le savez, il y avait la décision de M. Bouchard, un nouveau candidat, qui n'avait jamais fait de politique active, qui connaissait bien le Québec, que j'avais connu dans des dossiers clés pour notre avenir comme le sommet francophone. Vous m'avez demandé ici même: Qu'est-ce que vous pensez de sa décision? J'ai dit que c'était une décision qui me paraissait positive. Mais ceci ne change pas la politique du Parti libéral du Québec vis-à-vis d'une intervention dans une lutte fédérale. C'est arrivé très rarement. M. Lesage avait menacé d'intervenir à un moment donné et finalement cela s'est réglé. Moi, dans le cas de M. Turner, j'avais exprimé mon appui, étant donné le courage dont il avait fait preuve dans l'accord du lac Meech mais cela se limite à ça.

Le modérateur: M. Robert Houle.

M. Houle: Si vous dites que votre gouvernement n'interviendra pas au cours des prochaines élections fédérales, comment interpréter alors les propos de celui qui est un peu le parrain de cette terrible machine qui est devenue votre organisation politique? M. Marc-Yvan Côté qui, lui, dit qu'il va se mettre à fond de train pour les libéraux fédéraux au cours de la prochaine campagne fédérale. Partout sur le terrain il sera là pour appuyer les libéraux fédéraux. Est ce qu'il a reçu votre assentiment par rapport à cela? Cela veut dire que toute la machine libérale va travailler aux élections derrière M. Marc-Yvan Côté et pour les libéraux fédéraux?

M. Bourassa: Pourquoi vous appelez cela une terrible machine?

M. Houle: Parce que c'est M. Gimaiel qui a un peu exprimé cette ...

M. Bourassa: C'est une machine qui est efficace. On le révèle et on le constate constamment, il reste quand même que c'étaient deux forteresses du Parti québécois hier. J'écoutais M. Parizeau qui a perdu un peu de son acuité dans les chiffres et disait: Voyez, ce sont 45 %. Si on ajoute à cela l'élection partielle dans Notre-Dame-de-Grâce, où ils ont eu 6 %, parce que Notre-Dame-de-Grâce est un comté québécois comme les deux autres, cela fait...

Des voix: Ha, ha, ha !

M. Bourassa : Bon, alors vous avez vos photos.

Des voix: Ha, ha, ha !

M. Bourassa: Et si vous ajoutez cela, cela fait 27 % à 28 % de moyenne. Alors, je ne crois pas qu'on puisse conclure de cela que, parce qu'ils ont eu 45 % dans un comté, cela équivaut à une moyenne nationale. D'ailleurs, vous savez tous cela.

Une voix: Pour M. Marc-Yvan Côté et sa terrible machine?

M. Bourassa: Pour ce qui a trait à... Non, je ne crois pas que M. Côté ait dit que la machine du Parti libéral du Québec interviendrait comme tel dans une campagne fédérale. Il se peut que,

sur le plan individuel, il y ait des appuis qui soient accordées. Moi, je vais être très heureux que des gens, comme M. Garneau, soient élus, M. Paul Martin ou d'autres. Ce sont des gens qui vont représenter le Québec d'une façon très dynamique sur le plan fédéral. Mais, je veux dire, cela se fait sur le 'plan individuel. Et je n'ai pas l'intention, comme chef de parti, d'intervenir sur le plan partisan.

Le modérateur. M. Michel David.

M. David: Oui, M. Bourassa, il y a un intéressant sondage dont Le Devoir nous livre quotidiennement les résultats. Est-ce que, de ce qui est sorti jusqu'à présent, il y a des éléments que vous avez particulièrement retenus et qui vous ont frappés?

M. Bourassa: Je dois vous dire que j'hésite à le commenter un peu trop en détails, M. David. J'ai lu les grandes lignes. Ce qui me semble ressortir, c'est un peu l'ambivalence de beaucoup de Québécois vis-à-vis de cette question-là. On veut protéger la culture française. On ne veut pas modifier la loi 101 dans toute la mesure du possible. Mais par ailleurs, on est d'accord en gros pour l'affichage bilingue alors que la loi 101 interdit l'affichage bilingue. La même ambivalence qu'on retrouvait dans les années 1970 ou à la fin des années 1960 où on était d'accord pour la liberté de choix mais on était contre la loi 63 qui était pour la liberté de choix. C'est un peu la même situation. Je n'ai pas examiné en détails les résultats du sondage.

M. David: Est-ce que ce sondage est de nature à modifier ou vous conforter dans la décision que vous avez prise et dont vous ne nous avez évidemment pas fait part?

M. Bourassa: C'est une décision qui engage l'avenir du Québec. Je ne peux pas me laisser influencer par des sondages conjoncturels.

Une voix: M. Noseworthy.

M. Girard., Est ce que je peux passer en français avant? Je voudrais vous faire commenter l'impression que vous avez eue de ces deux élections partielles sur la faiblesse des tiers partis, principalement du NPD. Est-ce que vous vous attendiez à plus que cela de la part du NPD?

M. Bourassa: Le NPD a une tradition d'être très fort avant les élections. Mais, peut-être à cause de l'organisation ou d'un manque de racines à tout le moins au Québec... Je ne connais pas une élection, depuis que je suis cela – et cela fait un bout de temps – où le NPD n'était pas plus fort au début de la campagne électorale qu'à la fin. Cela s'est reproduit. Dans le comté du Lac Saint-Jean, M. Paradis – je connais bien son père – était un excellent candidat. Il a terminé avec 6 % des voix. À un moment donné, on pensait qu'il serait bon deuxième. M. Morin représente un parti qui, dans tous les sondages – donc cela doit être assez réaliste – représente 12 % à 15 % des intentions de vote. Mais concrètement, quand on ouvre la boîte de scrutin, c'est 2 %, 3 %. Pour moi, ce n'est pas une surprise. On peut dire que c'est le reflet d'un bipartisme au Québec qui semble loin de disparaître.

Une voix: M. Noseworthy.

Mr Noseworthy: Yes, sir. Two questions. Do you want bill 34 adopted before this week ends?

M. Bourassa: We hope ta do it, yes.

Mr Noseworthy: Will amendments be made?

M. Bourassa: There are discussions now between the partys. I would not like to comment too much for the Lime being. I would say that the chances of the bill being adopted are not at the maximum, presently speaking because the Opposition seems ta be against. But we hope that it will be adopted.

M. Noseworthy: Second question, Sir. Will you take measures to insure that there will be no further work stopages by the hospital technicians and the ambulances drivers and technicians?

M. Bourassa: First, following the events of the last few months, in specifically following the events of this monday, we are considering that very seriously.

M. Noseworthy: Considering?

M. Bourassa: To have the necessary actions to protect the people against those illegal strikes.

M. Noseworthy: That will include strict heavy fines.

M. Bourassa: No, it is not the appropriate time to announce anything more.

M. Saint-Louis: M. Bourassa, est ce que cela signifie que vous envisagez de vous servir des pouvoirs que vous donne la loi 160 pour obliger les techniciens d'hôpitaux qui sont en grève aujourd'hui à reprendre le travail et également pour assujettir les ambulanciers à cette même loi?

M. Bourassa: Mais, c'est-à-dire qu'il y a tout le secteur de la santé. On parle de la santé dans un secteur d'urgence. On ne peut pas trouver de secteur plus important pour la protection des personnes que le secteur du transport d'urgence. Il y a les techniciens ambulanciers, il y a les travailleurs et il y a les propriétaires aussi. Alors, il faut que, juridiquement, on soit assuré que si des amendements sont apportés à la loi, que ce soit à travers la loi 34 parce qu'on peut considérer des amendements à la loi 34, que ce soit à l'occasion d'un amendement à la loi 160, il faut s'assurer que tout le secteur comme tel est couvert.

M. Saint-Louis: Pour ce qui est des techniciens d'hôpitaux qui sont en grève aujourd'hui, les inhalothérapeutes.

M. Bourassa: La loi 160 s'applique dans ce cas. La ministre examine la situation actuellement. Mme Lavoie-Roux examine cette situation.

M. Saint-Louis: Une décision sera prise très rapidement dépendant... Mais là, il y a eu une ordonnance des services essentiels. On verra...

Une voix:...

M. Bourassa: ... si elle est respectée.

M. Saint-Louis: Sinon?

M. Bourassa: On avisera par la suite. Mme Lavoie-Roux examine la situation de très près.

Le modérateur Mme Scott, en anglais.

Mme Scott: Okay. I had the same question as M...

Le modérateur: Okay. M. Réal Seguin.

M. Seguin: M. Premier, there is apparently safety division within own caucus over the people wanting to work for the Federal Conservatives, and other saying that they should be working for their own party for the Federal Uberals, I can say. What is your view on that? Are you giving them many directives on how they should act in the next general election?

M. Bourassa: There is no division at all, not the slightest division within the party caucus. There could be some murmuring a bit, « des murmures un peu, mais c'est tout. »

Des voix: Ha, ha, ha

M. Séguin: But, do you feel that... What are your directives, what directives you will be giving to your party members?

M. Bourassa: Yes, the same that the one which was given in the last 30 years.

M. Séguin: Which is?

M. Bourassa: You do not know it? Des voix: Ha, ha, ha !

M. Saint-Louis: M. Bourassa, tandis que vous êtes là, on pourrait peut-être en profiter pour faire le bilan de la session qui se terminera...

M. Bourassa: Parce que là, je suis sur mon départ.

Une voix: D'accord.

M. Saint-Louis: C'est parce que cela n'aurait pas été long.

Une voix : Just one more question.

Une voix: Dans la loi 34 sur les ambulanciers, il ne semble pas que M. Dutil ait l'intention de prendre des mesures de représailles, entre guillemets.

M. Bourassa: Je n'interviens pas dans l'application de l'administration de la justice. Merci, demain je vous reverrai. Ce sont les mêmes règles qui s'appliquent là-dessus. Il n'y a aucune infraction.

Une voix : Pour les attachés politiques?

Une voix: Oui.

Une voix: Ah l C'est la même chose ...

M. Poupard: Non, c'est-à-dire qu'il existe des règles du Conseil du trésor qui ont été adoptées à partir de suggestions du Directeur général des élections dans les années quatre-vingt. Je ne sais pas la date exacte et ce sont ces règles-là qui s'appliquent parce qu'il y a des montants qui doivent être calculés. Normand Delisle connaît cela, c'est un tiers des...

M. Bourassa: Oui, oui, c'est le grand orfèvre. Il est orfèvre en la matière.

M. Girard: Il n'a pas posé de question là-dessus. Il le sait fort bien, au référendum on était enterré d'attachés politiques.

M. Bourassa: Juste un point que je voudrais vous signaler qui est important qui touche un tout autre sujet, c'est le sommet de Toronto. Je voudrais vous exprimer ma grande satisfaction que dans le communiqué, selon toute probabilité, c'est que j'ai entendu, on a parlé avec insistance de la question des pluies acides et de l'importance qu'il faut accorder au combat qu'on doit faire aux pluies acides. Je le dis parce que j'ai insisté et j'en ai parlé abondamment avec M. Helmut Kohl samedi. Vous savez que les pluies acides frappent très sérieusement les forêts allemandes et j'étais très heureux de voir aujourd'hui qu'au sommet de Toronto il y a eu consensus pour considérer cette question d'une façon très prioritaire.

Une voix: Cela va?